

Lu l'ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité de toute la Chambre sur les amendemens faits par le Conseil Législatif au *Bill* grossoyé, intitulé, " Acte qui continue en force les différentes Loix qui autorisent les Juges de Paix de faire des Règles et Règlemens de Police dans les Cités de *Québec* et de *Montréal*, et dans la Ville des *Trois-Rivières*, et aussi des Règles et Règlemens pour la conduite des Apprentifs et autres, et pour érendre les Règlemens de Police à d'autres Villes et Villages, en certains cas, et qui amende un des dits Actes."

En conséquence la Chambre s'est formée en Comité.

Mr. l'Orateur a laissé la Chaire,

Mr. *Blanchet* a pris la Chaire du Comité,

Mr. l'Orateur a repris la Chaire ;

Et Mr. *Blanchet* a fait rapport que le Comité avoit passé plusieurs Résolutions qu'il avoit ordre de soumettre à la Chambre, lorsqu'il lui plairoit de les recevoir.

ORDONNE', que le rapport soit maintenant reçu.

Et il a lu le rapport à sa place, et ensuite l'a délivré à la Table du Greffier, où il a été lu de nouveau une fois en entier.

Les Résolutions contenues dans le dit rapport sont comme suit, savoir :

RESOLU, que c'est l'opinion de ce Comité, que le premier amendement du Conseil Législatif soit mis de côté.

RESOLU, que c'est l'opinion de ce Comité, que le second amendement du Conseil Législatif soit mis de côté.

RESOLU, que c'est l'opinion de ce Comité, que le troisième amendement du Conseil Législatif soit mis de côté.

RE-